

RÉGLEMENTATION SPORTIVE

2019

• A - ADHESIONS AU STADE DE VANVES :

◇ - POUR OBTENIR SA LICENCE F.F.P.J.P. :

- ⇒ Payer sa cotisation selon les tarifs.
- ⇒ Remplir la demande de licence.
- ⇒ Fournir un certificat médical (valable trois ans).
- ⇒ En cas de certificat de plus d'un an, fournir une attestation de bonne santé (formulaire FFPJP).
- ⇒ Déposer sa licence précédente et éventuellement une photo récente.

Pour les non licenciés l'année précédente, les mutés et les nouveaux ; en plus :

- ⇒ Pour les jeunes, fournir l'autorisation parentale dûment complétée (formulaire FFPJP).
- ⇒ Fournir l'imprimé de mutation.
- ⇒ Fournir une photo récente.
- ⇒ Ne pas avoir été exclu.
- ⇒ Après acceptation par la Commission des adhésions.

◇ - POUR OBTENIR SA CARTE CLUB :

- ⇒ Etre licencié dans un autre club et déposer la photocopie de licence de la saison en cours.
- ⇒ Payer sa cotisation selon les tarifs.
- ⇒ Remplir la demande de carte club.
- ⇒ Fournir une photo récente.
- ⇒ Après acceptation par la Commission des adhésions.

CATEGORIES	ANCIENS		NOUVEAUX	
	Vanvéens	Extérieurs	Vanvéens	Extérieurs
SENIORS (≥ 18 ans) né en 2001 et avant	64 €	69 €	72 €	77 €
FEMININES née en 200 et avant	61 €	66 €	69 €	74 €
COUPLES	102 €	112 €	118 €	128 €
JUNIORS (16-17 ans) né en 2002, 2003	61 €	66 €	69 €	74 €
CADETS (13,14-15 ans) né en 2004-2006	32 €	37 €	40 €	45 €
MINIMES (10,11,12 ans) né en 2007-2009	32 €	37 €	40 €	45 €
BENJAMINS (≤ 9 ans) né en 2010 et après	32 €	37 €	40 €	45 €
CARTE CLUB	35 €			

• **B - CONCOURS CLUB :**

◇ - **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

⇒ Etre licencié F.F.P.J.P au Stade de Vanves.

ou

⇒ Avoir la Carte Club.

⇒ Inscription : 3,00 euros par joueur (sauf minimes et benjamins). Concours Tête-à-tête féminin gratuit.

⇒ Indemnisation : redistribution des mises + participation du Club fixée à :

1,50 euros par joueur avec un minimum de 15 euros sous forme de ticket valeur.

◇ - **RENDEMENT DE POINTS :**

⇒ Les joueurs classés ELITE à la FFPJP rendent 1 point.

⇒ Les catégories Senior et Junior rendent 1 point aux Féminines et aux Cadets-Minimes-Benjamins.

⇒ Les joueurs ayant gagné un concours interne l'année précédente et ceux classés deux fois au delà des quarts rendent 1 point.

⇒ Le rendement de point lié à la victoire du trophée des anciens « MORISSET » ne s'applique pas aux autres concours.

Le rendement est déterminé par totalisation des points pour chaque équipe, puis par différence. Il ne peut-être rendu plus de 3 points (inclus les points féminins).

◇ - **REGLEMENT SPORTIF :**

1. Liste des concours Club :

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------|
| * Triplettes mêlées |)) | Dates en annexe |
| * Challenge " LAPEYRONIE " Tête-à-tête
Tête-à-tête féminin (si 4 femmes) | | |
| * Doublettes mêlées Provençal | | |
| * Master Tête-à-tête | | |
| * Doublettes mêlées "Souvenir PIERRE SEGUIER" | | |
| * Coupe de Noël à la mêlée | | |
| * Tournoi des anciens | | |

2. Déroulement des concours :

Pour : Challenge " LAPEYRONIE " et Master.

- ◆ Départ en poules de 4 ou 3 (poules normales ou simplifiées).
- ◆ 2 qualifiés par poule (poules normales) ou 3 qualifiés par poule (poules simplifiées).
- ◆ Cadrage éventuel.
- ◆ Tableau habituel en élimination directe.

- ◆ Redistribution des mises + participation du Club (*sauf pour le Master*).
- ◆ Les Coupes sont remises à l'Assemblée Générale du Club, sauf si le concours se déroule après celle-ci.

La finale se déroulera, si possible, dans un cadre avec jet du but par un membre du Comité Directeur. La buvette sera fermée durant la finale.

En cas d'arrêt du concours avant sa fin pour des raisons climatiques ou de durée, une décision sera prise par le jury qui comprend : le Directeur Sportif, le Directeur Sportif Adjoint et le Secrétaire (qui peuvent être suppléés par des membres du Comité Directeur désignés en début de concours). Les membres du jury encore en compétition seront suppléés pour prendre les décisions.

Premier cas : Le concours n'a pas atteint les ½ finales ou ces dernières ne sont pas commencées :
=> **La fin du concours est reportée à un autre jour.**

Deuxième cas : Les ½ finales sont commencées :
=> **Elles doivent se terminer normalement.**

Troisième cas : Il ne reste que la finale à jouer :
=> **Cette dernière doit être jouée normalement et impérativement le même jour en 13 points ou en 7 points suivant décision des membres du jury (pas de rendement de point pour la partie en 7 points). En cas de refus du ou des joueurs, le jury prononcera une disqualification avec récompenses non attribuées.**

Quatrième cas : Les cas non prévus :
=> **Le jury prendra les décisions nécessaires.**

3. Particularités :

*** Master :**

Ce concours est réservé aux joueurs et joueuses, licenciés au Stade de Vanves ayant marqués au moins 1 point F.F.P.J.P. dans la saison terminée, avec un minimum de 8 participants.

Le concours se déroule sur une journée avec le jet du but le matin à 9h30, et le repas offert un tout autre jour pour les personnes concernées.

Le Challenge est attribué pour un an. Il pourra être acquis au bout de 3 années consécutives ou non. Une coupe souvenir est remise au vainqueur et au finaliste.

Le Challenge ne sera remis qu'au joueur étant membre du Club la saison suivante.

Aucun droit d'inscription et aucune indemnisation.

*** Challenge " LAPEYRONIE " :**

Le Challenge est attribué pour un an. Il ne pourra être acquis et une coupe souvenir sera attribuée. Il ne sera remis qu'au joueur étant membre du Club la saison suivante.

*** Concours à la mêlée (doublette, triplète et coupe de Noël) :**

Déroulement sur quatre parties avec tirage au sort intégral à chaque tour.

- Classement par : nombre de victoires puis Goal-average.
- Formation Doublette : récompense aux deux premiers.
- Formation Triplète : récompense aux trois premiers.
- Coupe de Noël : récompense au premier.

*** Tournoi des Anciens (en six concours) :**

Ouvert à toutes les personnes ayant 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes.

Déroulement de chaque concours sur trois parties sur base de doublette mêlée avec tirage au sort intégral à chaque tour.

Par exception aux autres concours, le rendement de point ne s'effectue que pour les féminines et pour le joueur classé premier l'année précédente (il ne peut être rendu plus de 3 points).

- Classement par : nombre de points totalisés puis par nombre de participations (avec pour total des points : partie gagnée = 3 points et partie perdue = 1 point). Le classement se fait sur la base des 3 meilleurs résultats.
- Récompenses attribuées aux deux premiers.

- **C - CONCOURS EXTERIEURS F.F.P.J.P. :**

- ◇ **- POUR LES INSCRIPTIONS PAR CORRESPONDANCE :**

Obligatoirement par le Club (selon les instructions de la Ligue d'Ile de France et du Comité Départemental des Hauts de Seine). Les noms, prénoms et numéros de licences devront être positionnés sur la fiche d'inscription affichée.

IMPORTANT : La fiche d'inscription sera retirée quelques jours avant, pour que la date limite d'inscription soit respectée compte tenu du délai d'expédition.

- ◇ **- POINTS DE CLASSIFICATION : CONCOURS SENIORS**

Tous les points marqués sont pris en compte avec présentation de la fiche résultat et après vérification sur le logiciel fédéral.

Barème de classement : les tableaux figurent dans le calendrier annuel de la FFPJP.

- ◇ **- POINTS : JEU PROVENCAL - FEMININS - JEUNES - VETERANS :**

Dans ces catégories, tous les points marqués ne sont pas des points de classifications, mais ils sont pris en compte pour le classement du Club, et le barème de classement est attribué suivant la classification.

Barème de classement : les tableaux figurent dans le calendrier annuel de la FFPJP.

- ◇ **- INDEMNISATIONS : (en annexe)**

⇒ Indemnisation des points marqués dans la limite du budget fixé au début de chaque saison.

En cas de dépassement, un prorata est appliqué.

⇒ Remboursement des inscriptions aux Nationaux hors Ile de France en équipe homogène.

⇒ Participation aux frais de route (essence-péage) pour les Nationaux hors Ile de France en équipe homogène.

⇒ Indemnisation de résultat pour qualification aux finales des Championnats Départementaux.

⇒ Indemnisation de résultat pour la Coupe de France, la Coupe des Hauts de Seine et le Championnat des Clubs du 92.

- **D – COUPE DE FRANCE – COUPE DES HAUTS DE SEINE – CHAMPIONNAT DES CLUBS :**

- ◇ **- Le Bureau décidera en début de saison de l'inscription ou non à ces compétitions.**

- ◇ **- La tenue homogène est obligatoire lors de ces compétitions. Le Club se chargera de l'achat des tenues et une participation des joueurs sera demandée.**

- **E - CLASSEMENT CLUB :**

- ◇ **- CLASSEMENT DES JOUEURS :**

⇒ Selon les points de classification obtenus et après vérification sur le logiciel fédéral.

⇒ En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du nombre de points marqués, puis des finales gagnées et des catégories selon l'ordre suivant :

championnats nationaux, régionaux et départementaux puis concours nationaux, régionaux, départementaux et promotions et autres concours (Jeu-Provençal - Féminins - Mixtes - Jeunes - Vétérans).

◇ - **RECOMPENSES :**

- ⇒ Challenge du Président au premier.
- ⇒ Toutes les récompenses et indemnités sont distribuées le jour de l'Assemblée Générale.
- ⇒ Les challenges ne seront attribués qu'au joueur étant membre du Club la saison suivante.
- ⇒ Une cuillère de bois sera attribuée au joueur classé dernier.

• **F - CONCOURS SPECIFIQUES :**

◇ - **CONCOURS DES ANCIENS DU 92 :**

- ⇒ Les points marqués dans ces concours seront indemnisés (voir en annexe).

◇ - **CONCOURS CHALLENGE DES JEUNES « ECOLES DE PETANQUE »:**

- ⇒ Indemnisation selon le classement du Comité Départemental.

- du premier au troisième	45.00 Euros
- du quatrième au dixième	23.00 Euros
- du onzième à la fin	8.00 Euros

Ce Règlement Sportif est applicable à partir du 1er janvier 2019

**ANNEXE N° 1 :
BAREME DE POINTS**

◇ - POINTS DE CATEGORISATION ET NON CATEGORISES :

Suivant barème du règlement fédéral.

◇ - BAREME DE POINTS DES ANCIENS DU 92 :

Concours Anciens du 92	1 ^{er} concours	2 ^{ème} concours (16 équipes et plus)	3 ^{ème} concours (au moins 16 équipes)
Finale gagnée	4	3	2
Finale perdue	3	2	1
½ finale	2	1	0

En cas de challenge, la victoire est majorée de deux points pour l'équipe gagnante et de un point pour les finalistes.

◇ - INDEMNITES DE RESULTAT POUR LA COUPE DE FRANCE, LA COUPE DES HAUTS DE SEINE ET LE CHAMPIONNAT DES CLUBS :

Prime d'un euro par partie gagnée et prime d'un euro par présence sur une feuille de match.

ANNEXE N° 2 : INDEMNISATIONS

◇ - POINTS :

CATEGORIE	VALEUR DU POINT
POINT DE CATEGORISATION ET NON CATEGORISES	10.00 euros
POINT PROVENCAL - FEMININ – JEUNE - VETERANS	7.00 euros
POINT ANCIEN (Barème Anciens du 92)	3.00 euros

◇ - QUALIFICATIFS ET PHASES FINALES DES CHAMPIONNATS :

QUALIFICATION A UNE PHASE FINALE (participation effective)	30 euros par joueur (prime de résultat)
---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

FINALE DEPARTEMENTALE	30 euros par joueur Pour une ½ finale
FINALE DEPARTEMENTALE	50 euros par joueur Pour un titre de vice champion
FINALE DEPARTEMENTALE	70 euros par joueur Pour un titre de champion

FINALE DE LIGUE	50 euros par joueur Pour une ½ finale
FINALE DE LIGUE	70 euros par joueur Pour un titre de vice champion
FINALE DE LIGUE	100 euros par joueur Pour un titre de champion

Remboursement des frais d'inscription (avec justificatif) pour :

- Nationaux (équipe homogène hors Ile-de-France).

Participation de 15 euros par véhicule aux frais de route (avec justificatifs : essence-péage) pour :

- Nationaux (équipe homogène hors Ile-de-France).

ANNEXE N° 3 : DATES CONCOURS ET REUNIONS

◇ - **CONCOURS CLUB 2018 :**

CONCOURS	DATES	VAINQUEURS	FINALISTES
Triplette Mêlée	Samedi 05/05/2018	1 ^{er} : Patrice Roussard	2 ^{ème} : Steve Couturier 3 ^{ème} : Didier Guilbert
Challenge « LAPEYRONIE »	Samedi 10/03/2018	1 ^{er} : Dominique Champier	2 ^{ème} : Patrick Lemonnier
Souvenir « Pierre Séguier »	Samedi 10/11/2018	1 ^{er} : Patrice Roussard	2 ^{ème} : Dominique Champier
Doublette Mêlée Provençal	Neutralisé		
MASTER (si 8 joueurs classés)	Neutralisé		
Coupe de Noël	Samedi 15/12/2018	1 ^{er} : Didier Guilbert	2 ^{ème} : Isabelle Poupart
Trophée des Anciens	(sur 6 concours dans l'année)	1 ^{ère} : Jacky Loizeau	2 ^{ème} : Isabelle Poupart

: seront récompensés d'une coupe le jour de l'Assemblée Générale

◇ - **CONCOURS F.F.P.J.P. : (Pas de concours en 2018)**

CONCOURS	FORMATIONS	DATES
Trophée de la ville de Vanves	Triplettes Départemental	
Concours Doublettes Dames	Doublettes Départemental	
Concours	Triplettes Promotion	
Concours Triplettes Mixtes	Triplettes Départemental	
Concours Anciens du 92	Triplettes	

◇ - **CONCOURS 2019 :**

CONCOURS	DATES
Challenge « LAPEYRONIE »	Samedi 02/03/2019
Triplette Mêlée	Samedi 06/04/2019
Souvenir « Pierre Séguier » (Doublette Mêlée)	A définir en octobre

Coupe de Noël	A définir en décembre
Trophée des Anciens	(sur 6 concours dans l'année) : les vendredis 15 mars, 22 mars, 12 avril, 19 avril, 11 octobre et 18 octobre

◇ - **REUNIONS 2019 :**

REUNIONS	DATES
Réunion des joueurs et vente des calendriers	Courant Février
Repas du Master	Neutralisé
Assemblée Générale	Samedi 23 novembre (à confirmer)

**ANNEXE N° 4 :
CHALLENGES**

◇ - **DETENTEURS CHALLENGES :**

ANNEES	CHALLENGE LAPEYRONIE	CHALLENGE DU MASTER	CHALLENGE DU PRESIDENT
1984			KERLOGOT Marc
1985			BERTIN Joël
1986			CAMPANA José
1987	LEBRIAND Philippe		ROUSSARD Patrice
1988	HAUMONT Thierry		ROUSSARD Patrice
1989	KERLOGOT Marc	HAUMONT Thierry	ROUSSARD Patrice (attribué)
1990	FILIFE Jacinto	ROUSSARD Patrice	ROUSSARD Patrice
1991	ROUSSARD Patrice	ROUSSARD Patrice	HAUMONT Thierry
1992	CABEC Roger	DINGREVILLE Michel	LEBRIAND Philippe
1993	HAUMONT Thierry	LEBRIAND Philippe	ROUSSARD Patrice
1994	KERLOGOT Marc	RIEUX Christian	HAUMONT Thierry
1995	LEBRIAND Philippe	MERCEREAU Luc	ROUSSARD Patrice (attribué)
1996	ROUSSARD Patrice	PROVOST Laurent	ROUSSARD Patrice
1997	HACQUARD Alain	ROUSSARD Patrice (attribué)	ROUSSARD Patrice
1998	HAUMONT Thierry	CHAMPIER Dominique	DUPONT Pascal
1999	HAUMONT Thierry	BOISSAY André	HAUMONT Thierry (attribué)
2000	DUPONT Pascal	HAUMONT Thierry	DUPONT Pascal
2001	BENARDEAU Didier	SANTELLI Olivier	GARRIGUES Henriette
2002	CHAMPIER Dominique	<i>Neutralisé</i>	HAUMONT Thierry
2003	ROUSSARD Patrice	<i>Neutralisé</i>	<i>Pas de résultats</i>
2004	ROUSSARD Patrice	<i>Neutralisé</i>	<i>Pas de résultats</i>
2005	ROUSSARD Patrice	<i>Neutralisé</i>	<i>Pas de résultats</i>
2006	THOINE Jacques	<i>Neutralisé</i>	<i>Pas de résultats</i>
2007	ROUSSARD Patrice	<i>Neutralisé</i>	<i>Pas de résultats</i>
2008	ROUSSARD Patrice	<i>Neutralisé</i>	BOLONI Jean-Luc
2009	ROUSSARD Patrice	<i>Neutralisé</i>	ROUSSARD Patrice
2010	ROUSSARD Patrice	<i>Neutralisé</i>	ROUSSARD Patrice
2011	CHAMPIER Dominique	<i>Neutralisé</i>	ROUSSARD Patrice
2012	DIARD Pascal	<i>Neutralisé</i>	ROUSSARD Patrice
2013	CHAMPIER Dominique	<i>Neutralisé</i>	ROUSSARD Patrice
2014	ROUSSARD Patrice	<i>Neutralisé</i>	CHAMPIER Dominique
2015	D'ASSAS Robert	<i>Neutralisé</i>	CHAMPIER Dominique
2016	REISDORFFER Richard	<i>Neutralisé</i>	CHAMPIER Dominique
2017	ROUSSARD Patrice	<i>Neutralisé</i>	BOEUF - ROUSSARD

2018	CHAMPIER Dominique		<i>Pas de résultats</i>
------	--------------------	--	-------------------------

TROPHEE DES ANCIENS « MORISSET »

2008	THOINE Jacques
2009	DINGREVILLE Michel
2010	DINGREVILLE Michel
2011	DINGREVILLE Michel
2012	THOINE Jacques
2013	SEGUIER Pierre
2014	PAYEN Monique
2015	D'ASSAS Robert
2016	DINGREVILLE Michel
2017	DINGREVILLE Michel
2018	LOIZEAU Jacky

ANNEXE N° 5 :
Classements

◇ - **LISTE DES JOUEURS CLASSES « ELITE » ET « HONNEUR » POUR L'ANNEE 2019 :**

⇒ ELITE	NEANT
⇒ HONNEUR	BRELOT David
	MURCY Nono

Rappel : Les joueurs « ELITE » rendent un point.

◇ - **LISTE DES JOUEURS RENDANT DES POINTS POUR L'ANNEE 2019 :**

Résultats Concours internes

CHAMPIER Dominique	1 point
GUILBERT Didier	1 point
ROUSSARD Patrice	1 point

⇒ **Rappel :** Les juniors et les seniors masculins rendent un point aux féminines et aux Cadets-Minimes-Benjamins.

Catégorie ANCIENS

Jacky LOIZEAU rend un point dans ce concours, en tant que Détenteur du trophée « MORISSET ».

◇ - **LISTE DES JOUEURS AYANT DES POINTS FFPJP POUR L'ANNEE 2018 :**

◇ - **LISTE DES JOUEURS AYANT DES POINTS ANCIENS 92 POUR L'ANNEE 2018 :**

DINGREVILLE Michel	3 points	(221 ^{ème})
BACON Michel	3 points	(221 ^{ème})
VANVES :	6 points	(26 ^{ème})

◇ - **CLASSEMENT DEPARTEMENTAL DU CLUB DE VANVES EN 2018 :**

ANNEXE N° 6 :
Tarifs FFPJP

◇ - **TARIFS DES MUTATIONS (décision Octobre 2016) :**

Interne	:	30€
Hors Comité 92	:	50€

◇ - **TARIFS MODIFICATIONS LICENCE :**

Correction d'erreur	:	6€
Nouveau support Sénior	:	10€
Nouveau support Jeune	:	5€
Duplicata Sénior	:	20€
Duplicata Jeune	:	10€